

COMMUNE DE HIRTZFELDEN

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2018

Sous la présidence de Madame Agnès MATTER-BALP, Maire

Mme le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2018
2. Finances (virement de crédit, décision modificative, compte-rendu)
3. Délégations du Conseil municipal au Maire
4. ONF : Programme des travaux d'exploitation 2018
5. ONF : Etat d'assiette 2019
6. Mise à disposition de la microstation à la Communauté de communes
7. Demande d'avis domanial pour la prise à bail du commerce de proximité
8. Contrat de bail avec TDF pour l'installation d'un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications
9. Centre de Gestion : convention de mise à disposition de personnel pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel (RGPD)
10. Emploi temporaire : accroissement saisonnier d'activité
11. Centre aéré : annulation des délibérations relatives à la participation financière
12. Informations - Communications

Présents : M. Stéphane SENEZ, 1^{er} adjoint
M. Christophe BITARD, 2^{ème} adjoint
Mme Myriam NAEGELIN, 3^{ème} adjointe
Mme Valérie BIRGLEN, 4^{ème} adjointe

Et M. Frédéric BILLAUD, M. Frédéric GOETZ, Mme Evelyne BOLL, M. Maurice PLOSKONKA, M. Joël JECKER et M. Paul SCHUBNEL, les conseillers.

Absents excusés : Valérie DABROWSKI, Sandrine BLONDEAU, François GUTLEBEN, Sylvie NOTO-SUPPIGER

Absents non excusés : -

Ont donné procuration : Valérie DABROWSKI à Agnès MATTER-BALP, Sandrine BLONDEAU à Frédéric GOETZ, François GUTLEBEN à Myriam NAEGELIN, Sylvie NOTO-SUPPIGER à Joël JECKER

Sur proposition de Mme le Maire, M. Frédéric GOETZ, conseiller municipal, est nommé secrétaire de séance. Il sera assisté de Mme Céline BARQUIN, secrétaire de mairie.

Point n°1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2018

Madame le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2018, expédié à tous les membres. Après délibération, le Conseil municipal, à raison de 14 voix pour et une abstention (F. BILLAUD),

➤ **Approuve** le procès-verbal de la séance du 28 mars 2018.

Point n°2 - Finances

Néant

Point n°3 – Délégations du Conseil municipal au Maire

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil municipal du 24 avril 2014.

Décisions municipales relatives à la location de la salle polyvalente :

Dates	Locataire	Objet de la location	Prix de la location
31/03/2018	Habitant de la commune	Fête privée	273,00 €
03/04/2018	BCH	Assemblée générale GROUPAMA	67,10 €
21/04/2018	Habitant de la commune	Fête privée	200,00 €
28/04/2018	ACCH	Spectacle Show années 80	480,00 €

Madame le Maire informe que quatre déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées depuis la dernière séance. L'une le 13 mars 2018 par Maître Isabelle BASTIEN BOISUMEAU, la seconde le 29 mars 2018 par Maître Hubert PREISEMANN, la troisième le 13 avril 2018 par Maître Claude HEITZ et la quatrième le 15 mai 2018 par Maître Isaline CAUCHETIEZ, et que ni la Commune ni la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CC du 27.02.2017, point n°8) ne font valoir leur droit de préemption urbain sur les biens suivants :

Numéro d'ordre	Situation du bien	Références cadastrales	Contenance	Nature	Zonage du POS	Observation
02/2018	Rue d'Ensisheim	Section n°06 Parcelles n° 335/51	600 m ²	Non bâti	NAa	-
03/2018	6, rue de Fessenheim	Section n°03 Parcelle n°a/2	621 m ²	Bâti	UC	-
04/2018	7, rue du Cimetière	Section n°01 Parcelle n°153/9	559 m ²	Bâti	UA	-
05/2018	9, rue F.A. Jecker	Section n°118/65	634 m ²	Bâti	UB	-

Point n°4 - ONF : programme des travaux d'exploitation 2018

L'Office National des Forêts nous propose pour l'année 2018 :

- un programme de travaux d'exploitation avec état prévisionnel des coupes en vente sur pied, pour un montant de 1770,00 € HT (abattage, débardage et sécurisation), document en date du 22 mai 2018 ;
- un programme de travaux patrimoniaux (maintenance et sylviculture), comprenant le lotissement bois sur pied, pour un montant de 9979,99 € HT ;

Après délibération, le conseil municipal, à raison de 14 voix pour et une abstention (F. BILLAUD),

- **Accepte** le programme des travaux d'exploitation (Etat Prévisionnel des Coupes),
- **Accepte** le programme des travaux patrimoniaux.

Point n°5 - ONF : Etat d'assiette 2019

L'ONF nous a transmis les propositions de coupes suivantes :

- **la parcelle 11**, concernée par des travaux irréguliers ;
- **la parcelle 12**, concernée par des travaux de taillis sous futaie.

Ces deux parcelles se situent en forêt du Rotleiblé à l'entrée de la forêt en venant du village et de part et d'autre de la route de Meyenheim. Après délibération, le conseil décide, à raison de 14 voix pour et une abstention (F. BILLAUD),

- **D'accepter** les propositions de travaux de l'ONF pour 2019.

Point n°6 - Mise à disposition de la microstation « Les Petits Champs » à la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach

La Communauté de communes Pays Rhin Brisach a pris la compétence « Assainissement et Eaux Pluviales » le 1^{er} janvier 2018. La gestion de la microstation d'épuration mise en place dans le lotissement « Les Petits Champs » lui revient.

Un procès-verbal constatant la mise à disposition obligatoire de matériel nécessaire à l'exercice de la compétence transférée « Assainissement et eaux pluviales » sera établi, la microstation des Petits Champs ayant été rétrocédée à la commune et placée dans son actif.

Après délibération, le Conseil municipal, à raison de 10 voix pour et 5 abstentions (F. BILLAUD, E. BOLL, P. SCHUBNEL, M. NAEGELIN et F. GUTLEBEN par procuration),

- **Prend acte** de la mise à disposition de l'équipement d'assainissement à la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach, dans le cadre de sa compétence,
- **Autorise** Madame le Maire à signer le procès-verbal et ordonner les écritures comptables.

Point n°7 - Demande d'avis au Domaine pour la prise à bail du commerce de proximité

Le bail administratif liant la Commune représentée par Madame le Maire et la Sarl La Hardt, représentée par Mme Anne Laure DEMOUCHE et Mme Jacqueline GRISEY arrive à son terme le 14 septembre 2020.

La commune ayant perçu une importante subvention de la FISAC en 2010 pour encourager l'ouverture de ce commerce de proximité, le bail repose sur un accord financier entre les deux parties énoncé dans l'**article 5 : Pacte de préférence** de la convention et qui stipule qu' « *Un an avant l'expiration, du présent bail, la COMMUNE devra faire part au PRENEUR à quelles conditions de loyer, et sous quelles conditions juridiques elle entend donner en location les biens immobiliers objets des présentes* ».

Le montant annuel de la prise à bail étant supérieur à 24 000 € (charges comprises), l'avis du Domaine est obligatoire.

Après délibération, le Conseil municipal, à raison de 14 voix pour et une abstention (F. BILLAUD),

- **Charge** Madame le Maire de saisir le Domaine,
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document y afférent.

Point n°8 - Contrat de bail avec TDF pour l'installation d'un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications

Rapporteur : Monsieur Stéphane SENEZ, 1er adjoint, délégation « Urbanisme, Chasse et Forêts »

Pour les besoins de l'exploitation de ses réseaux de communications, TDF a sollicité la Commune de Hirtzfelden afin de procéder sur le terrain sis Lieu-dit « Auf die Fessenheimerstrass », section 55 - parcelle 37, à l'installation d'un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications, constitué d'un pylône sur une emprise de 160 m² environ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à raison de 14 voix pour et une abstention (F. BILLAUD),

- **Autorise** TDF à installer ses équipements et donne pouvoir au Maire pour conclure le bail dont le projet était joint aux convocations ainsi que tout avenant audit bail ;
- **Autorise** TDF à déposer une déclaration préalable ;
- **Demande** à TDF d'établir un état des lieux avant et après travaux à ses frais ;
- **Autorise** TDF à effectuer les travaux nécessaires, à ses frais, pour l'implantation de ses équipements ;
- **Autorise** TDF à effectuer toutes les démarches nécessaires pour raccorder ses équipements techniques en énergie.

Point n°9 - Centre de Gestion : convention de mise à disposition de personnel pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel (RGPD)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend **obligatoire** leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions **lourdes** (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Dans le cadre de la mutualisation volontaire des moyens entre les centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion EST, il est apparu que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des centres de gestion de l'Interrégion Est et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Dans le but de mutualiser les charges engendrées par cette mission, la participation des collectivités adhérentes est exprimée par un taux de cotisation additionnel fixé annuellement par délibération du conseil d'administration du CDG 54, (soit 0,057% en 2018). L'assiette retenue correspond à la masse des rémunérations versées aux agents relevant de la collectivité ou de l'établissement telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie.

Dans le cas où le montant calculé par application du taux serait inférieur à 30 euros, la somme de 30 euros sera appelée forfaitairement à la collectivité pour compenser les frais liés à la mise à disposition.

La convention proposée court jusqu'au 31 décembre 2021, reconductible tous les ans par tacite reconduction.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le CDG 54, la lettre de mission du DPD, et tous actes y afférent.

Le Conseil municipal, après délibération, à raison de 14 voix pour et une abstention (F. BILLAUD),

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention avec le CDG 54, la lettre de mission du DPD, et tous actes y afférents.

Point n°10 - Emploi temporaire : accroissement saisonnier d'activité

En séance du 16 novembre 2017, point n°11, le conseil municipal a validé la création d'un poste d'agent contractuel à temps non complet à raison de 2 h/semaine, du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018, pour exercer les fonctions de surveillance de bâtiments et espaces communaux, dans les conditions fixées par le 1^o de l'article 3 précité.

Madame le Maire propose de prolonger cet emploi jusqu'au 31 décembre 2018.

Considérant que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable pendant une même période de 12 mois consécutifs ;

Après en avoir délibéré, à raison de 14 voix pour et une abstention (F. BILLAUD),

- **Autorise** Madame le Maire à signer le contrat de travail prolongeant l'emploi d'un agent contractuel à temps non complet, soit jusqu'au 31 décembre 2018 ;
- **Prévoit** que la rémunération de cet agent contractuel, recruté au titre du 1° de l'article 3 précité, sera maintenu à l'indice brut 347 ;
- **Prévoit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent recruté seront inscrits au budget de l'exercice 2018.

Point n°11 - Centre aéré : annulation des délibérations relatives à la participation financière

La compétence périscolaire revenant à la Communauté de communes depuis le 1^{er} septembre 2015, Mme VEILLARD, comptable public, nous a informé que la Commune ne peut octroyer de participation financière permettant de faire bénéficier les familles résidant sur le village d'une subvention communale de 6 € par jour et par enfant, dans le cadre de l'accueil du centre aéré organisé par les Foyers Clubs au mois de juillet.

Il convient donc de rapporter les délibérations prises chaque année depuis cette date.

Le conseil municipal, après délibération, à raison de 13 voix pour et 2 abstentions (F. BILLAUD, E. BOLL),

- **Annule** les délibérations du 14 janvier 2016 (point n°7), 11 janvier 2017 (point n°7), et 11 janvier 2018 (point n°9).

Point n° 12 – Informations - Communications

Madame le Maire :

Affaire Koehl / Commune

La déclaration d'appel du 6 février 2017 faisant référence au jugement du 12 janvier 2017 du Tribunal de Grande Instance de Colmar a été radiée et retirée du rôle des procédures.

Compteurs Linky

Un courrier en date du 17 avril 2018 de la Préfecture me fait part que l'arrêté du 29 mars 2018 par lequel j'ai décidé de suspendre l'implantation des compteurs « Linky » sur la commune (délibération du CM du 28 mars 2018, point n° 14) a été déféré au Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le 23 avril, le Tribunal Administratif de Strasbourg m'envoie la communication de la requête en référé et l'avis d'audience.

Suite aux échanges téléphoniques avec la Préfecture, je prends un arrêté le 24 avril 2018 portant retrait de l'arrêté du 29 mars 2018.

Le 25 avril 2018, le Tribunal Administratif de Strasbourg m'envoie l'avis de radiation.

Participation citoyenne

Une réunion publique a eu lieu le 14 mai dernier orchestrée par le Capitaine Cordier et le Major Aubertin, référent sécurité au niveau du département. Une vingtaine de personnes étaient présentes, alors que nous comptons 1283 habitants.

La participation citoyenne est une collaboration entre référents volontaires, la gendarmerie et le Maire avec comme but la diminution de la délinquance, cambriolages ... etc.

Quand un cambriolage se passe dans notre village, les voix s'élèvent pour dire que la Commune ne fait rien. Mais quand une action est envisagée, le taux de participation de la population est désolant. Cette attitude est fort contradictoire.

A ce jour, 2 volontaires se sont présentés et aujourd'hui, la question se pose quant à la poursuite de cette action.

Samedi dernier, le 1^{er} mariage a été officié en **la salle des mariages délocalisée** dans le bâtiment de l'ancienne école élémentaire. L'honneur est revenu à M. Paul Schubnel qui a fait la demande pour officier le mariage en question, demande validée par un arrêté ponctuel du Maire.

Le mardi 26 juin à 18H00 se tiendra en la salle polyvalente de Hirtzfelden la **réunion publique de la CLIS du CNPE de Fessenheim**.

Sécurité

- 2 panneaux « STOP » vont être rajoutés : le 1er à l'intersection Schmollgasse / rue des Landes et le 2^{ème} sorties Goetz, Keltz, boulangerie / rue de la République
- Le Kapellenweg va également être doté de panneaux d'interdiction aux 2 roues motorisés car nous avons un problème de wheeling de mobylettes, ...etc.

La date prévisionnelle du prochain conseil municipal est fixée au jeudi 13 septembre 2018 à 19 h.

Christophe BITARD, 2^{ème} adjoint

Renégociation des contrats Cloud Eco pour la téléphonie (postes fixes et portables) et STI pour l'imprimante-fax. Le service administratif sera doté d'un nouvel équipement et l'ancien sera mis à la disposition de l'école primaire, comme il y a quatre ans.

Valérie BIRGLEN, 4^{ème} adjointe :

Le Comité Consultatif des Jeunes organisera l'annuel "**barbecue des jeunes**" le **samedi 7 juillet** en soirée. Il rassemblera les 11-15 ans du village ainsi que le Conseil Municipal des Enfants du mandat 2017-2018.

Des animations seront proposées par la **Fédération des Foyers Clubs pour les 11-17 ans** de l'ancien territoire Essor du Rhin du 9 juillet au 18 août 2018.

Des minibus sont prévus pour chaque activité afin d'organiser des ramassages dans plusieurs communes. Les plus jeunes pourront quant à eux être accueillis par le centre aéré qui se tiendra du 9 au 27 juillet à la salle polyvalente de Hirtzfelden.

Deux élus juniors âgés de 10 ans et faisant parti du Conseil Municipal des Enfants de Hirtzfelden partiront visiter le **Parlement Européen et le musée d'art moderne à Strasbourg mardi 3 juillet 2018**. Cette sortie est à l'initiative de la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach pour les petits élus du territoire. Le coût du transport et des visites sont intégralement pris en charge par la Communauté de Communes.

Maurice PLOSKONKA, conseiller municipal avec délégation

- L'ancien mur d'entraînement du tennis se trouvant sur le plateau sportif a été scié, une hauteur de 50 cm est restée en vue d'en faire un banc, avec la récupération du bois sur le muret de l'ancienne école primaire. Ceci pour un montant de 1750 € HT.
- Les matériaux de la place entre l'école et l'atelier ont été broyés, vibrés, nivelés pour un montant de 6270 € HT. Ces travaux ont été effectués vendredi, samedi et lundi en ma présence.
- Pour la réhabilitation de la salle de classe de l'ancienne école élémentaire en salle des mariages, réalisée par le service technique, il a fallu louer une ponceuse pour un montant de 162 € HT et une cireuse pour un montant de 63 € HT. Deux appliques d'une valeur globale de 60 € HT pour des ampoules à led ont été achetées, la peinture pour les murs étant un reste de l'atelier.
- Fabrication de 2 charriots : le 1^{er} pour véhiculer la bouteille de gaz (oxy acetylene) et le 2^{ème} pour une bouteille de gaz pour le désherbage.
- Démontage et remplacement du châssis (coût 450 €) de la tondeuse Kubota en interne.
- Salle polyvalente : deux changements consécutifs de la lunette des toilettes côté femme.
- Rénovation et réglage des portails de la maison du garde forestier.
- Changement de la passerelle du jeu pour les tout-petits sur le plateau sportif, suite à la réception de la pièce à changer la semaine dernière.
- D'autres pièces pour les agrès du plateau sportif ont été commandées chez Casal Sport, mais cette dernière étant en liquidation judiciaire, le délai d'acheminement risque d'être très long.

Evelyne BOLL, conseillère municipale, demande pour quelle raison le mur du tennis a été coupé.

M. PLOSKONKA lui répond qu'il était une gêne sonore pour le voisinage quand des ballons venaient le taper.

Paul SCHUBNEL, conseiller municipal, demande pourquoi l'éclairage public ne fonctionne plus Cité Schubnel. Madame le Maire lui répond que les deux candélabres de cette voie sont implantés sur du domaine privé et que Vialis n'a pas la compétence pour intervenir. Ce point a été évoqué avec le propriétaire de la voie privée qui devrait procéder à l'entretien des luminaires.

Madame le Maire clôt la séance à 20h04.